

Le 11 mai 2018



La Cour Suprême a tranché

Par Richard Saucier
richard.saucier@saucierconseil.com

Le maintien de l'équité salariale doit être fait en continu

Hier, la Cour Suprême du Canada a rendu sa décision sur certaines dispositions relatives au maintien de l'équité salariale dans les entreprises du Québec.

Selon la Loi révisée de 2009, les employeurs n'étaient contraints d'évaluer l'application de la Loi qu'à tous les cinq ans plutôt que de façon continue. La Cour Suprême a jugé que cette pratique est discriminatoire en vertu de la Charte des Droits.

L'impact de cette décision est difficile à évaluer aujourd'hui, ce qui est certain c'est qu'il sera très important pour certains employeurs. Des sommes importantes sont en jeu.

Les employeurs pour leur part devront faire un bilan de leur situation dans les plus brefs délais afin de s'assurer qu'ils n'accumulent pas un passif important. Par exemple, toutes devraient dès maintenant :

- Qu'ils ont des échelles salariales et qu'elles sont exemptes de discrimination. Les échelles sont la façon la plus efficace d'effectuer les analyses d'équité salariale.
- Que les autres programmes de rémunération n'introduisent un écart d'équité salariale au sens de la Loi.

Il n'est pas difficile de respecter la Loi. Il faut toutefois le faire dans les règles et à temps.

Nous vous invitons à:

- Communiquer vos questions ou transmettre vos commentaires sur le présent bulletin à richard.saucier@saucierconseil.com
- Vous procurer le rapport 2017 de la Banque de données de rémunération 2017 disponible depuis quelques mois en communiquant avec claire.carpentier@saucierconseil.com. Consultez le site de [saucier conseil](http://www.saucierconseil.com) pour obtenir plus d'informations.
- Participer à l'édition 2018 de la banque de données en communiquant avec richard.saucier@saucierconseil.com ; les participants à l'enquête 2018 bénéficient d'avantages significatifs.

L'ÉVALUATEUR



L'ÉVALUATEUR est un logiciel conçu par Saucier conseil, dans le but d'assister les entreprises dans la gestion des salaires de leurs employés. Entièrement bilingue, il compile et traite toute l'information nécessaire pour établir et maintenir une structure salariale et réaliser l'équité salariale.

Dans le cadre de la Loi sur l'équité salariale, le logiciel permettra d'établir des catégories d'emplois, de déterminer leur prédominance (féminine, masculine ou mixte) et de produire des analyses facilitant l'évaluation des écarts salariaux. L'ÉVALUATEUR permet également de comparer les salaires et échelles salariales au marché de l'emploi. En effet, les résultats de la Banque de données de rémunération de Saucier conseil sont intégrés au programme lorsque celui-ci est installé en entreprise.

Les données utilisées sont indépendantes du programme. Plusieurs personnes peuvent donc travailler sur la même base de données au besoin. De plus, L'ÉVALUATEUR permet la création de bases de données distinctes, facilitant le traitement et la communication de l'information lorsqu'une entreprise doit créer plusieurs structures salariales.

En plus de la gestion des salaires et des programmes d'équité salariale L'ÉVALUATEUR permet de gérer les descriptions de tâches et les affichages de postes et d'effectuer des comparaisons au marché.

La Banque de données de rémunération de Saucier conseil

La [Banque de données de rémunération](#) de Saucier conseil est une source unique de renseignements sur la rémunération dans les entreprises de taille moyenne au Québec. Elle présente des informations détaillées sur les salaires et bonis payés à 97 emplois repères. Ces emplois en comptabilité, systèmes, ressources humaines, administration, ventes, etc. se retrouvent dans une majorité d'organisations. On y retrouve également des emplois de cols bleus. En 2017, 235 organisations ont contribué à la banque. Une majorité d'emplois entre 50 et 500 personnes dans plusieurs régions du Québec.